

Acte de candidature

Je soussigné.e
pose ma candidature à l'élection, pour le mandat 2016 – 2019, du groupe national :
(un seul choix possible)

- Proches (conjoint, frère, sœur)
- Parents en situation de handicap

« **Je m'engage**, si je suis élu.e, et pendant toute la durée du mandat à :

- respecter et appliquer :
 - la Charte de l'APF
 - les orientations politiques du conseil d'administration de l'APF
 - les décisions du conseil d'administration de l'APF
 - le règlement de fonctionnement des groupes nationaux
 - la charte d'utilisation des moyens de communication faisant appel aux nouvelles technologies : mails, sites, blogs, forums...
- être motivé.e exclusivement par la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leur famille. La qualité de membre d'un groupe national est incompatible avec la recherche d'un intérêt personnel, de quelque nature que ce soit. Le cas échéant, informer par écrit le conseil d'administration de l'APF de tout mandat électif politique et se retirer des débats menés par le groupe national dans lesquels il risque d'y avoir un conflit d'intérêt.
- agir ou parler au nom du groupe national à la condition d'avoir été dûment mandaté.e par lui et de lui rendre compte en remplissant les fiches de mission car les actions collectives et individuelles entreprises dans le cadre d'un groupe national engagent directement l'APF.

J'atteste jouir du plein exercice de mes droits civils et civiques et avoir pris connaissance de ces obligations que doit respecter tout élu de l'APF. Je m'engage en outre à ne porter d'aucune façon préjudice aux intérêts et à l'unité de l'APF par mes actions ou déclarations. »

Je joins ma déclaration d'intention à cette candidature (voir page 2).

Date et signature :

Date de naissance :
Téléphone :
Adresse postale :

Numéro d'adhérent :
Email :

A adresser avant le 10 mars 2017 à votre direction régionale (par mail ou par voie postale) :

- **l'acte de candidature**
- **la déclaration d'intention**
- **un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)** : ce document peut être obtenu en quelques jours sur le site du ministère <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Déclaration d'intention

Votre acte de candidature doit être accompagné de cette déclaration d'intention, afin d'informer les électeurs sur votre candidature.

Votre déclaration d'intention doit comprendre quatre parties :

Nom :

Prénom :

- 1. Présentation/parcours personnel** (familial, professionnel, engagement associatif APF ou dans d'autres associations...)
- 2. Quelles sont vos attentes, vos réflexions... en matière de compensation (technique et aides humaines), accessibilité, établissements, structures, formations, écoles, santé... concernant la famille et le handicap ?**
- 3. Que pensez-vous apporter au groupe national en termes de compétences, savoir-faire personnels, disponibilités ?**
- 4. Selon vous, quelles devraient être les actions prioritaires de l'association en matière de politique de la famille pour les années à venir ?**

Trois consignes importantes pour remplir votre déclaration d'intention :

- 1. Nous vous conseillons de remplir directement ces documents sous Word. Documents à télécharger sur le blog démocratie interne (<http://electionscd.blogs.apf.asso.fr/>). Si vous remplissez votre déclaration manuscrite sur papier libre, n'oubliez pas d'indiquer le numéro des questions.**
- 2. Pour chaque question, votre texte ne devra pas dépasser 1.000 signes. Il sera coupé au-delà.**

Sont considérés comme « signes » toute lettre, ponctuation ou espace.
Pour obtenir le nombre de signes : sélectionnez votre texte, puis :

 - avec Word 2010 : cliquez sur l'option « statistiques »,
 - avec Word 2003 : cliquez sur "Outils", "Personnaliser", "Statistiques"
- 3. Vos écrits seront transmis en l'état. Aucune correction ne sera apportée.**